CONSEIL MUNICIPAL mercredi 27 mai 2026 à 19 h

Convocation du conseil municipal : le 21/05/2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
PRESENTS :
M. Frédéric **DRIEUX**, **Maire**
Mmes et Mrs Nathalie **VANDEWALLE**, Stéphane **DERVILLERS**, Angélique **GILLOIS**, Nicolas **GLORIANT** (arrivé à 20h 06), Géraldine **DUTILLY** **Adjoints**
Mmes et Mrs, Philippe **GHYSEL**, Bertrand **ACHTE**, Dominique **LAPORTE**, Valérie **LESCIEUX**, Frédéric **VAESKEN**, Claire **MAISON**, François **MISEROLE,** Hélène **BOY NYBELEN**, Thomas **MORISS** (arrivé à 19 h 36), Christophe **LAMMAR, S**abine **SENICOURT** **Conseillers Municipaux**
Excusés : Nicolas **GLORIANT** (pouvoir à Hélène BOY NYBELEN jusqu'à 20 h 06), Ingrid **DEFEBVRE** (pouvoir à Stéphane DERVILLERS),
Absents : Anthony **VANDERHEYDE**
Secrétaire de séance : Claire MAISON assistée d'Hélène BURIE, DGS

Ordre du jour

1. Procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2026 (reporté)
2. Décision modificative au budget 2026
3. Exonération de frais d'électricité pour une cellule commerciale
4. Location du local sis 18 place Bergerot
5. Jury criminel 2026
6. Participation citoyenne et solidaire
7. Gratuité de la médiathèque pour les esquelbecquois
8. Membres extérieurs aux commissions
9. Tarif d'un emplacement aux marchés estivaux
10. Vente des livres par un commissaire-priseur
11. Tarifs du camp ado
12. Travaux d'éclairage public au parking de co-voiturage (ajouté à l'unanimité)
 Initiatives des élus

Début de séance : 19h 08

2026 – 05 – 022– FINANCES *AFF 1438*
DM 1 : ouverture de crédits
RAPPORTEUR : Philippe GHYSEL
Des particuliers ont sollicité la DGFIP afin d'être remboursés d'une taxe locale d'équipement pour un permis de construire de 2020 qui n'a pas abouti à une construction.
Nous avons perçu en 2 sommes en 2024 (titres 64 et 198) pour un montant total de 2318, 30 €
Il y a lieu de procéder au remboursement et donc de prévoir une somme à l'article 10226
Je vous propose la modification suivante :

Article 10266 ID (taxe d'aménagement)	+ 2 320 €
Article 2131 ID (bâtiment public)	- 2 320 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

D'approuver ces décisions modificatives au budget 2026.

2026 – 05 – 022– FINANCES *AFF 1439*
Exonération électricité cellule commerciale
RAPPORTEUR : Frédéric DRIEUX
En 2025, nous nous sommes rendu compte que sur le compteur d'électricité de Monsieur Lalou (bouquiniste « des livres et vous ») était « branchée » la salle du musée au-dessus de sa boutique.
Des travaux ont été réalisés afin que chaque point de consommation soit affecté au bon utilisateur.
Il a lieu de compenser le surcout pris en charge par Monsieur Lalou. Les calculs établis permettent de mesurer une différence de 230 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

D'exonérer Monsieur Lalou de la somme de 230 euros sur la contribution 2026 pour le remboursement d'électricité qu'il versera en fin d'année à la commune.

2026 – 05 – 022– FINANCES *AFF 1440*
Objet : bail du local « 18 place Bergerot »
Rapporteur : Frédéric DRIEUX, Maire
Suite à la fin de l'intervention du service des domaines dans le local sis 18 place Bergerot, des contacts ont été pris avec les entrepreneurs potentiels pour ouvrir une boutique liée aux livres. Nous avons rencontré Valentine Lannoye qui souhaite s'installer comme bouquiniste rapidement. Le local lui convient moyennant des travaux de rénovation. Elle propose d'effectuer le nettoyage et les travaux. La réalisation des travaux sera supervisée par Stéphane Dervillers adjoint aux travaux. Elle souhaite débuter son activité avant la nuit des livres. Ce local ne sera plus un logement pour le moment.
Etant donné l'état actuel du bâtiment et les travaux à effectuer, je vous propose de fixer le loyer à 500 € TTC par mois en exonérant la locataire les 3 premiers mois (pour réalisation des travaux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de fixer les tarifs comme suit :

Location pour du local 18 place Bergerot : 500 € TTC par mois
3 mois d'exonération
Caution et charges afférentes au bâtiment en sus.
Il autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférant.

2026 – 05 – 020– ADMINISTRATION GENERALE *AFF 1441*
Objet : jury criminel
Rapporteur : Frédéric DRIEUX, Maire
Comme chaque année, une circulaire préfectorale invite les municipalités à désigner par tirage au sort les personnes amenées à figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle du jury pour l'année suivante.
- Créer aujourd'hui une liste chargée chaque année du tirage au sort pour la durée du mandat
- Procéder après le conseil municipal au tirage au sort de 6 personnes sur la liste électorale communale
Désignation des membres de la commission
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal propose de désigner 4 membres du conseil municipal en sus du Maire, et de procéder par renouvellement annuellement suivant l'ordre du tableau en commençant par le 1er adjoint, soit :
2026 pour 2027 : Nathalie Vandewalle, Stéphane Dervillers, Angélique Gillois, Nicolas Gloriant
2027 pour 2028 : Géraldine Dutilly, Bertrand Achte, Philippe Ghysel, Thomas Moriss
2028 pour 2029 : Domique Laporte, Valérie Lescieux, Ingrid Defbvre, Frédéric Vaesken
2029 pour 2030 : François Miserole, Claire Maison, Hélène Boy Nybelen, Anthony Vanderheyde
2030 pour 2031 : Christophe Lammar, Sabine Sénicourt, Nathalie Vandewalle, Stéphane Dervillers
2031 pour 2032 : Angélique Gillois, Nicolas Gloriant, Géraldine Dutilly, Bertrand Achte

2026 – 05 – 020– ADMINISTRATION GENERALE *AFF 1442*
Participation citoyenne et solidaire
RAPPORTEUR : Bertrand ACHTE
Bertrand ACHTE informe le conseil Municipal que la commune a adhéré au dispositif « voisins vigilants » le 17/12/2014 (AFF802), puis au dispositif participation citoyenne et solidaire le 10 juillet 2024 (AFF 1348). Il s'agit d'un dispositif proposé par la Gendarmerie Nationale permettant des échanges d'informations et de renseignements entre la population et la Gendarmerie.

Le dispositif se poursuit, je vous propose donc que la commune d'Esquelbecq continue de s'y associer.

Une réunion d'information pour la population sera proposée avec la Gendarmerie le 16 juin 2026 à 19 h à la maison du Westhoek. La nomination prochaine de référents de quartiers y sera évoquée.

Après délibération, le conseil municipal accepte de poursuivre cette initiative et autorise Monsieur le Maire à organiser les réunions d'informations liées à cette proposition.

Arrivée de Thomas MORISS

2026 -05 – 022 –CULTURE/FINANCES *AFF 1443*
Tarifs médiathèque
Rapporteur : Géraldine DUTILLY
La commission culture réunie le 12 mai propose pour tous les esquelbecquois, la gratuité d'abonnement pour la médiathèque. Cette décision repose sur un engagement de l'équipe municipale et rentre dans le cadre de la convention d'objectifs signée avec le Département du Nord en novembre 2022.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de tarif applicable dès le 1er septembre 2026.

2026 – 05 – 020– ADMINISTRATION GENERALE *AFF 1444*
Membres extérieurs commissions
RAPPORTEUR : Frédéric DRIEUX
La commission des fêtes propose d'associer à ses réflexions les membres extérieurs suivants :
Isabelle ACHTE, Sandrine KOMAROMI, Sophie GHYSEL

La commission culture propose d'associer à ses réflexions les membres extérieurs suivants :
Annie FERIAU, Guy ROMMELAERE, Dominique VALENTIN, Jean Luc VALENTIN, Bernard BURGHGRAEVE, Philippe TALLEU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE

Par 16 voix pour et 2 abstentions (Christophe LAMMAR et Sabine SENICOURT)
D'associer ces membres extérieurs aux commissions municipales.

2026 -05 – 020 –ADMINISTRATION GENERALE *AFF 1445*
Marchés estivaux
Rapporteur : Angélique GILLOIS
Nous avons relancé cette année, les marchés estivaux sur le parvis avec des producteurs locaux, en association avec les communes d'Herzeele, de Bissezeele et de Steene et Zegerscappel. Les 12 avril, 31 mai, 12 juillet, 30 août et 11 octobre pour Esquelbecq.
La saison des marchés dominicaux se déroulera de mars à octobre.
Le tarif proposé serait de 5 € annuel par emplacement (quel que soit le nombre de jours de présence) pour inciter les commerçants à s'installer.
Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de tarif à 5 € annuel par emplacement.

2026 – 05 – 022 FINANCES / CULTURE *AFF 1446*
Ventes aux enchères
RAPPORTEUR : Frédéric DRIEUX
Suite à la fin de l'intervention du service des domaines dans le local du 18 place Bergerot, il reste environ 300 livres et quelques objets dans la boutique de Monsieur Lesage dont les propriétaires n'ont pas pu être identifiés ou qui appartenaient à Monsieur Lesage. Ces livres sont maintenant propriété communale. Ne pouvant pas être gardés par la commune, il parait opportun de les confier à un commissaire-priseur afin d'être vendus.
Nous avons pris contact avec Maitre Elodie PEEREN (Enchère Premium) à Longuenesse qui accepte de se charger de la vente.
La commission de vente s'élève à 20%.
Après délibération, le conseil municipal est favorable à cette vente et autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette opération.

2026 -05 – 042 –JEUNESSE *AFF 1447*
Camps ados
Rapporteur : Frédéric DRIEUX
Le camp ados organisé par la commune depuis 2023 pour les jeunes de 12 à 17 est renouvelé cette année.
Il se déroulera du 12 au 18 juillet autour de Poitiers, 30 places seront proposées.

La CAF participe depuis l'an dernier à hauteur de 20 € par jour par jeune. Elle demande à la commune en contre partie de proposer une grille tarifaire par quotient familial.
Nous vous proposons la grille suivante :

Tranche 1 (QF - 1000) = 400 € pour les esquelbecquois / 500 € pour les extérieurs
Tranche 2 (QF 1001 à 2000) = 420 € pour les esquelbecquois / 520 € pour les extérieurs
Tranche 3 (QF +2000) = 440 pour les esquelbecquois / 540 € pour les extérieurs

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de tarif

2026 – 05 – 090 - URBANISME *AFF 1448*
Objet : *Accord définitif pour la réalisation de travaux investissement d'éclairage public*
Parking de co-voiturage à la Gare.

Rapporteur : Stéphane DERVILLERS

Vu les statuts du TE Flandre (Arrêtés préfectoraux du 9 avril et 2 juillet 2019)
Vu les délibérations du Comité syndical du TE Flandre
Monsieur Stéphane DERVILLERS rappelle que la commune est membre du TE Flandre.
Le TE Flandre est un syndicat intercommunal à vocation multiple, la commune adhère notamment à la compétence éclairage public investissement.
Ensuite, Monsieur DERVILLERS expose que la Commune souhaite installer un éclairage public sur le parking de co-voiturage de la Gare.
La maitrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par le TE Flandre.
Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Donne un accord définitif pour le projet exposé dans la présente délibération.*
- *La Commune supportera le montant total HT des travaux soit 15 000 €, déductions des éventuelles subventions. Le TE Flandre supportera l'ensemble des coûts d'étude, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.*
- *Il est précisé que cette participation sera fiscalisée*
- *Note que les aménagements en matière de voirie sont à la charge de la Communauté de Communes.*

La présente délibération sera transmise dans les meilleurs délais à Monsieur le Président du TE Flandre

Question de Sabine Sénicourt : est-ce qu'un devis pour un éclairage solaire du parking de la gare a été demandé ? Stéphane Dervillers : non, pas sur ce dossier

Initiatives des élus
Informations diverses :

- Concert de la chorale de l'école avec l'HBM à la maison du Westhoek
- 30 ans de la brasserie Thiriez
- Miss Flandre originaire d'Esquelbecq sera présente au marché

20 h 09 arrivée de Nicolas Gloriant

Sabine Sénicourt : est-ce que le city sera réouvert ?
Thomas Moriss : le city est réservé à l'équipe enseignante et aux ACM. Un aménagement est en cours à côté de la salle des sports pour rendre cet espace déjà occupé par des jeunes, pour le rendre plus agréable et attrayant.

Circulation sur la place : Bertrand Achte explique que les emplacements « zone bleue » sont souvent occupés dans la durée par les habitants. Dans un premier temps, les commerçants seront consultés. Pour la rue de Pitgam, nous irons a la rencontre des riverains.
Concernant la vidéo surveillance, beaucoup de communes aux alentours sont équipées. Nous allons en discuter avec la gendarmerie. On se donne le temps d'expertiser et de voir quel impact global ça peut avoir.

François Miserole : un achat groupé de pellets pour la population peut se faire par l'intermédiaire d'un fournisseur esquelbecquois. Toutes les commandes passeront par ce fournisseur avant le 30 juin.

Sabien Sénicourt : quand le conseil pourra t il est retransmis en visio ?
Thomas Moriss : Les systèmes consultés sont chers. Je n'ai pas eu le temps de contacter le chargé de communication de la CCHF. Si l'on veut un enregistrement, il faut qu'il soit de bonne qualité. Pour l'instant, l'investissement est trop cher.

Angélique Gillois présente l'organisation du prochain marché estival. La proposition d'un cadeau pour la fête des mères est abandonnée.

Nicolas Gloriant fait un point sur la mise en place du conseil municipal des enfants et des jeunes : 14 candidatures. L'ACM sera ouvert aux enfants dès 3 ans. Notre attention se porte actuellement sur la cantine scolaire par rapport à la qualité des repas. Nous regardons après d'autres propositions et une consultation sera lancée après consultation des parents d'élèves.

Thomas Moriss explique qu'à moyen terme, une réflexion pourrait être menée avec l'EHPAD.

20 h 46 : fin de séance